

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 19  
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021-22  
Conseil Municipal du 24 Mars 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 18 Mars 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE -- B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU  
T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC-  
S.BROUILLET - W. BOURGEAU - E.PISANI - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-  
CLEMENTEL - S.RAYNAUD - S. DELIMOGES

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : K.GAI ayant donné pouvoir à  
J .L.LEVESQUE - G. MIGNON ayant donné pouvoir à B. LAFAYE - C. BONNEAU ayant donné  
pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. ORMECHE ayant donné pouvoir à W BOURGEAU - K.PERROIS  
ayant donné pouvoir à M.VILLEGER - C. NANGLARD ayant donné pouvoir à J.F. CESSAC -  
P.BERTON ayant donné pouvoir à S DELIMOGES - C. RAFIN ayant donné pouvoir à S.  
RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: K.GAI- G. MIGNON- C. BONNEAU- P. ORMECHE -  
K.PERROIS- C. NANGLARD - P.BERTON - C. RAFIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : J.F. CESSAC

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le Débat d'Orientations Budgétaires acté par la délibération n° 2021-10 du  
Conseil Municipal du 24 février 2021,

**CONSIDERANT** les résultats du Compte Administratif 2020 et l'affectation des résultats de  
l'exercice 2020,

Après présentation et commentaires, le budget communal s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement		Prévisions 2021
002	Excédent antérieur reporté	397 225.68 €
013	Atténuation de charges	25 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 938.00 €
70	Produits des services	245 600.00 €
73	Impôts et taxes	2 330 595.00 €
74	Dotations et participations	511 274.00 €
75	Autres produits de gestion courante	52 100.00 €
76	Produits financiers	50.00 €
77	Produits exceptionnels	9 500.00 €
		<b>3 574 282.68 €</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Prévisions 2021</b>
023	Virement à la section d'investissement	421 015.29 €
011	Charges à caractère général	753 300.50 €
012	Charges du personnel	1 721 840.00 €
014	Atténuations de produits	235 000.00 €
022	Dépenses imprévues	5 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	130 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	242 120.00 €
66	Charges financières	42 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	14 506.89 €
68	Dotations aux provisions	9 500.00 €
		<b>3 574 282.68 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Prévisions 2021</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	421 015.29 €
001	Solde d'investissement reporté	604 716.51 €
024	Produits des cessions	75 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	130 000.00 €
1068	Affectation en réserve (1068)	424 098.02 €
10	Dotations, fonds divers	205 000.00 €
13	Subventions d'investissement	761 093.63 €
13	Restes à réaliser (y compris compte de tiers)	801 860.22 €
16	Emprunts à réaliser	300 000.00 €
204	Subvention d'équipement versée	- €
23	Immobilisations en cours	- €
45	Opérations pour compte de tiers	- €
		<b>3 722 783.67 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Prévisions 2021</b>
001	Solde d'investissement reporté	- €
020	Dépenses imprévues	6 107.72 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 938.00 €
13	Subventions d'investissements	- €
16	Remboursements d'emprunts	167 500.00 €
2046	Attribution de compensation	102 847.00 €
45	Opérations pour compte de tiers	- €
	Restes à réaliser (y compris compte de tiers)	1 830 674.75 €
<b>Investissements par opération:</b>		
100	Restaurants scolaires	25 600.00 €
98	Ecole maternelle	44 590.00 €
99	Ecole primaire	59 050.00 €
25	Enfance/Jeunesse/CMJ	16 710.00 €
114	Jardin public	6 500.00 €
473	Aménagements urbains	7 900.00 €
474	Aménagement du bourg	191 610.00 €

**AR Prefecture**

016-211600903-20210324-2021\_22A-DE

Reçu le 07/04/2021

Publié le 07/04/2021

475	Opération pour compte de tiers	6 400.00 €
13	Equipement de la salle des fêtes	3 175.00 €
471	Equipement de la Mairie	23 390.00 €
109	Bâtiments et opérations divers	87 900.00 €
190	Voirie 2019	6 000.00 €
210	Voirie 2021	103 500.00 €
20	Espaces verts et jardin partagé	6 900.00 €
11	Signalisation	15 000.00 €
507	Matériels des services techniques	20 060.00 €
26	Sécurité	1 650.00 €
211	Bain des Dames	11 600.00 €
102	Aménagement de la Mairie et des Halles	66 300.00 €
441	Eglise	10 000.00 €
508	Réhabilitation du bâti du Plaineau	898 881.20 €
		<b>3 722 783.67 €</b>

Le budget est présenté en équilibre en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le présent budget est voté par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Charente, décide **PAR 27 VOIX POUR**, d'adopter le budget primitif 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

---

**NOTE DE PRESENTATION****DU BUDGET PRIMITIF 2021**

---

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2021, disponible sur le site internet de la ville ([www.chateauneufsurcharente.fr](http://www.chateauneufsurcharente.fr)).

**Le budget primitif de la commune de Châteauneuf-sur-Charente**

Le budget primitif de la commune retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2021. Il doit être voté en équilibre section par section. Les prévisions 2021 sont les suivantes :

**Exercice 2021**

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	3 574 283 €	3 574 283 €
Investissement	3 722 784 €	3 722 784 €
<b>Totaux</b>	<b>7 297</b> <b>065 €</b>	<b>7 297</b> <b>065 €</b>

Le budget 2021 a été construit sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 24 février 2021 en Conseil Municipal.

Les principales orientations sont les suivantes :

**Le budget principal :****✚ Continuer à rénover et embellir notre ville :**

La commune cèdera la partie non végétalisée du champ de foire pour un montant de 75 000€ afin de permettre la réalisation de 34 logements à loyers modérés par Linkcity.

Dans le cadre de l'opération de revitalisation des territoires, la Commune de Châteauneuf inscrira, comme en 2020, 10 % du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'aide aux propriétaires souhaitant rénover leur patrimoine (exemple rénovation de façade) ou acquérir du patrimoine à rénover à destination de location.

Les travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare seront finalisés en 2021 donnant un nouveau visage à ce secteur.

Le programme de rénovation des voiries communales sera maintenu à hauteur de 100 000€.

Une attention particulière sera portée sur la périphérie en termes d'entretien.

Les travaux d'aménagement du bourg secteur Plaineau seront terminés d'ici fin de l'année, ils permettront de participer à la revitalisation de ce quartier.

Les menuiseries de la salle des fêtes seront remplacées en début d'années, contribuant ainsi à accompagner la réhabilitation extérieure de cette dernière.

Enfin, nous procéderons aux études pour le renforcement d'une des absidioles de l'Eglise Saint Pierre.

**✚ Protéger et développer l'activité économique :**

Le magasin de producteur de pays ouvrira ses portes d'ici l'été afin de valoriser les productions locales et bio

Tout comme nous l'avons réalisé ses dernières années, nous poursuivrons l'aide à l'installation à destination des nouveaux commerçants du centre-ville en effectuant une remise de 50% du montant des loyers communaux pour les 6 premiers mois.

L'accord de permis de construire sur la zone d'activité économique de l'Etang permettra un début de travaux en 2021 avec une livraison des bâtiments courant 2022.

**✚ Développer durablement notre environnement :**

Le travail sur l'efficacité de l'éclairage public va s'intensifier avec la mise en place de détecteurs de présence et la rationalisation des tranches horaires.

Des actions seront mises en place autour des perturbateurs endocriniens notamment par le biais d'une sensibilisation de la population via une réunion publique.

L'acquisition d'un second véhicule électrique est programmée pour permettre les interventions des agents communaux dans le cœur de ville dans des conditions environnementales plus favorables.

**✚ Enrichir une offre de service public de proximité :**

Le permis de construire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été déposé début février, pour permettre d'accueillir les professionnels de santé sur le site de l'hôpital de Châteauneuf

La communauté d'agglomération de Grand Cognac a inscrit cette année 1 600 000 € à son plan pluriannuel d'investissement en vue de la réalisation la crèche intercommunale. Les études sont programmées cette année.

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) seront conduits cette année par la mise en service d'un ascenseur

**✚ Divertir, animer et ouvrir la culture à tous :**

Nous mettrons un accent particulier sur la culture, facteur de cohésion sociale, au travers de nombreuses actions et nombreux projets.

Nous lancerons les études de requalification de la salle des fêtes afin d'augmenter sa modularité, par la mise en place de gradins rétractables, l'achat d'un projecteur numérique mutualisé (cinéma, projections municipales) et l'étude relative à l'amélioration de l'acoustique murale.

**✚ Aider, accueillir, soutenir pour une ville toujours plus solidaire :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment du Plaineau, un espace sera dédié pour permettra la création d'une maison mutualisée (séniors, associations, assistantes maternelles, jeunes, ...). Un logement d'urgence sera aussi créé pour accueillir les victimes d'incendie, de violences intraconjugales, ...

La communauté d'agglomération va céder l'espace Lagardère au Conseil Départemental de la Charente qui va investir 3 000 000€ dans la réhabilitation du bâtiment en vue de l'implantation de la Maison Départementale des Solidarités et de l'Ecole Départementale de Musique

Une subvention sera versée au CCAS au regard des besoins de la Résidence Félix Gaillard et également dans le cadre de la reconduction des clubs Coup de Pouce : un club de Lecture-Ecriture (CLE) pour les élèves de CP, un club de Lecture-Ecriture-Mathématiques (CLEM) pour les élèves de CE1.

**✚ Garantir un environnement favorable à l'éducation :**

Il est proposé de développer le numérique à l'école dans le cadre du plan de relance avec un financement subventionnable par classe plafonné à 3 500 €. La subvention d'Etat couvre 70 % de la dépense engagée.

Par ailleurs, il est proposé de renouveler l'équipement numérique des directions de chacune des écoles également subventionnable par le plan de relance.

La classe orchestre de l'école primaire Marcelle Nadaud sera maintenue à la rentrée prochaine.

Dans le cadre de la réhabilitation des écoles un certain nombre de travaux seront menés en fonction des possibilités budgétaires (toilettes de l'école maternelle Marie Curie, étanchéité de toiture et réfection de la cour de l'école Marcelle Nadaud).

Nous souhaitons proposer des animations culturelles dans un contexte de possible réorganisation des services liée à l'évolution des rythmes scolaires (semaine à 4 jours au lieu de 4.5 jours).

Les études pour le regroupement des cuisines des écoles primaire et maternelle en un seul site sont lancées, les travaux débuteront courant 2022.

La création d'un réseau de parentalité est en cours en collaboration étroite avec la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

Le Conseil Municipal des Jeunes finalisera la création d'un parcours Terra Aventura et d'un accro parc.

#### ✚ Encourager la dynamique sportive :

Une étude sur la réhabilitation des tribunes du stade de foot va être engagée cette année

L'achat de matériel de tir à l'arc (dont une partie est subventionnable par le Département de la Charente) sera effectué pour utilisation sur l'Aire de Loisirs du Bain des Dames, Station Sport de Nature.

L'enveloppe de subvention sera reconduite sur la base du montant 2020 en assurant une répartition au regard des besoins et du contexte.

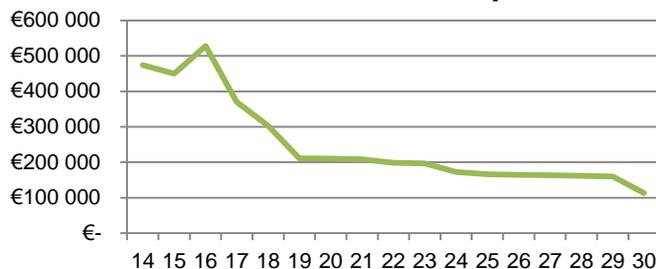
#### Les budgets annexes :

- **L'espace économique et commercial**
- **Le lotissement communal : « Les Hauts de Bichat ».**  
Tous les terrains sont vendus.

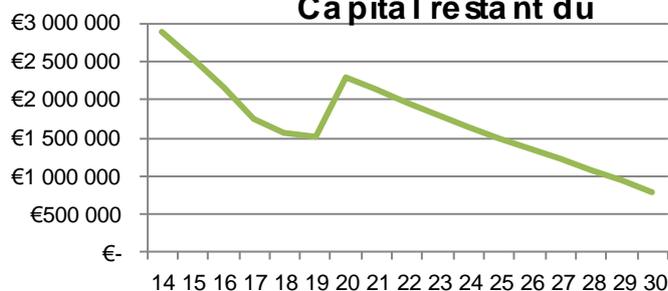
### La structure et la gestion de la dette

Les emprunts réalisés par la Commune de Châteauneuf-sur-Charente sont à aujourd'hui des emprunts à taux fixe. L'évolution de la dette (annuités et capital restant dû) est en baisse malgré la réalisation d'un nouvel emprunt. Pour information, lors du transfert du complexe sportif à l'agglomération, le transfert de l'emprunt relatif aux travaux d'agrandissement du complexe a également été transféré. Ainsi l'évolution de la dette est la suivante :

#### Annuités d'emprunts



#### Capital restant dû



### Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont stables depuis plusieurs années. Seules les bases évoluent, elles nous sont transmises par les Services des Impôts annuellement. De plus, dans le cadre de la réforme de la Fiscalité Directe Locale, les collectivités n'ont plus à voter leur taux de taxe d'habitation. Cette perte de

ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties auquel sera appliqué un coefficient correcteur d'équilibrage.

### **Effectifs de la collectivité et charges de personnel**

La Mairie dispose de trois principaux services dont les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier sont les suivants :

- les écoles : restauration scolaire et activités périscolaires : 21 agents,
- le service technique : 19 agents dont 1 apprenti,
- le service administratif : 9 agents (+1 agent à compter du 15/02),
  
- la police municipale : 1 agent,
- le service entretien : 1 agent.

L'évolution de ces charges serait la suivante :

